RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000875 Séance du jeudi 17 septembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 140

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus: Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 3.2), Geneviève VERRO Avanne Aveney: Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET (jusqu'au rapport 3.2), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 9.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.6), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 6.2), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (à partir du rapport 9.1), Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON (jusqu'au rapport 3.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport 8.1), Valérie HINCELIN, Solange JOLY (jusqu'au rapport 6.2), Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 3.6), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 6.2), Françoise PRESSE (à partir du rapport 8.1), Béatrice RONZI (jusqu'au rapport 5.1), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 8.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD (jusqu'au rapport 3.1), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 6.2), Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 6.2) Beure: Philippe CHANEY (jusqu'au rapport 3.4) Boussières: Roland DEMESMAY Braillans: Alain BLESSEMAILLE Busy: Philippe SIMONIN (à partir du rapport 8.2) Chaleze: Christophe CURTY Chalezeule: Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagney: Claude VOIDEY Champvans les Moulins: Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaucenne : Bernard VOUGNON (jusqu'au rapport 3.3) Chaudefontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin: Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 3.4) Deluz: Sylvaine BARASSI Ecole Valentin: André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis: Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine: François LOPEZ La Chevillotte: Jean PIQUARD La Vèze: Jacques CURTY Larnod: Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris: Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.6) Mamirolle: Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux: Bernard BECOULET (représenté par Mauricette JEANNIN), Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) Morre: Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 4.1), Gérard VALLET Nancray: Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Novillars: Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 5.1), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 5.1) Pelousey: Catherine BARTHELET (jusqu'au rapport 3.4) Pirey: Robert STEPOURINE Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Rancenay: Michel LETHIER (à partir du rapport 9.1) Roche lez Beaupré: Stéphane COURBET (à partir du rapport 8.2) Routelle: Claude SIMONIN Saône: Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins: Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay: Jean-Yves PRALON (jusqu'au rapport 3.5) Thise: Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Torpes: Bernard LAURENT (jusqu'au rapport 4.1) Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaire le Petit: Michèle DE WILDE Vaux les Prés: Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 8.2) Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Etaient absents: Auxon-Dessous: Jacques CANAL Besançon: Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Françoise FELLMANN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT Beure: Auguste KOELLER Boussières: Bertrand ASTRIC Champoux: Thierry CHATOT Chatillon le Duc: Philippe GUILLAUME Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Gennes: Jean SIMONDON Grandfontaine: Laurent SANSEIGNE Miserey Salines: Marcel FELT Noironte: Bernard MADOUX Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Claude OYTANA Pirey: Jacques COINTET Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Roche lez Beaupré: Jean-Pierre ISSARTEL Thoraise: Jean-Michel MAY.

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

<u>Procurations de vote :</u>

Mandants: J. CANAL, E. ALAUZET (à partir du rapport 3.3), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, F. BRANGET, B. CYPRIANI, Y.-M. DAHOUI, F. FELLMANN, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 3.2), J.-P. GOVIGNAUX (à partir du rapport 9.1), N. GUILLEMET, L. HAKKAR, M. JEANNIN, C. MICHEL, N. MOUNTASSIR, M. OMOURI, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 8.2), B. RONZI (à partir du rapport 6.1), E. SASSARD (à partir du rapport 3.2), J. SCHIRRER, M.-N. SCHOELLER, C. THIEBAUT, B. ASTRIC, M. FELT, J.-M. CAYUELA (à partir du rapport 5.1), C. OYTANA, J. COINTET, M.-N. LATHUILLIERE, J.-M. MAY.

Mandataires: J.-P. BASSELIN, F. PRESSE (à partir du rapport 3.3), F. ALLEMANN, J. ROSSELOT, C. TISSIER, D. POISSENOT, E. DUMONT, F. MONNEUR, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du rapport 3.2), N. BODIN (à partir du rapport 9.1), M.-O. CRABBE-DIAWARA, M. LOYAT, C. GELIN, J.-J. DEMONET, V. HINCELIN, P. BONNET, J.-L. FOUSSERET, E. ALAUZET (jusqu'au rapport 8.2), H. AKODAD (à partir du rapport 6.1), C. VOIDEY (à partir du rapport 3.2), N. WEINMAN, S. JOLY, C. DEVESA, J.-P. DILLSCHNEIDER, D. JOLY, G. VALLET (à partir du rapport 5.1), C. BARTHELET, R. STEPOURJINE, A. AVIS, R. DEMESMAY.

Objet: Association ATMO Franche-Comté

Association ATMO Franche-Comté

Rapporteur: Martine BULTOT, Présidente de l'Association ATMO Franche-Comté

Statut: Association loi 1901

Nom de la Présidente : Martine BULTOT

Siège: 15 rue Mégevand - 25 000 Besançon

Institutions membres: Services de l'Etat (DRIRE, DRASS et ADEME) - Collectivités territoriales (CAGB, Grand Dole, Pontarlier, CA du Pays de Montbéliard, CA Belfortaine, CC du Bassin de Lons le Saunier...) - Industriels (SOLVAY, PSA, SEVE, BIVAL, HOLCIM, CFP, OTOR Papeteries...) - Organismes qualifiés (APPA, Université de Franche-Comté, Météo-France, FCNE...)

Représentants de la CAGB: 2 membres (M. Bultot, D. Huot)

Budget 2009:

Fonctionnement: 1 318 620 €

Investissement: 140 417 €

Participation de la CAGB: 164 000 (12 %)

I. Création d'ATMO Franche-Comté

La fusion entre les deux associations ASQAB et ARPAM est intervenue après plus d'une année de travail entre elles. Elles avaient toutes deux en charge la surveillance de la qualité de l'air, l'ASQAB pour le sud de la Franche-Comté et l'ARPAM pour le nord de la Franche-Comté.

Le 15 décembre 2008 est née l'association ATMO Franche-Comté, présidée par Martine BULTOT. La nouvelle entité fonctionnera sur 2 sites, Besançon et Montbéliard. L'ensemble du personnel, 14 personnes, est réparti au mieux pour assurer le suivi de la qualité de l'air en Franche-Comté. Le siège social d'ATMO FC est à Besançon au 15 rue Mégevand.

II. Présentation d'ATMO Franche-Comté

ATMO Franche-Comté regroupe 4 collèges : les services de l'Etat (DRIRE, DRASS et ADEME), les collectivités territoriales (la CA du Grand Besançon, le Grand Dole, Pontarlier, la CA du Pays de Montbéliard, la CA Belfortaine, la CC du Bassin de Lons le Saunier...), les industriels (SOLVAY, PSA, SEVE, BIVAL, HOLCIM, CFP, OTOR Papeteries...) et les organismes qualifiés (APPA, Université de Franche-Comté, Météo-France, FCNE...). Agrée par le Ministère de l'écologie, certifiée ISO 9001 et accréditée COFRAC, elle a en charge la surveillance de l'environnement atmosphérique sur tout le territoire de Franche-Comté : air ambiant, pollen, air intérieur et gaz à effet de serre via l'utilisation de stations automatisées fixes et mobiles, de capteurs spécifiques (préleveurs actifs, tubes passifs) ou encore d'outils de modélisation (cadastre des émissions, plateforme de modélisation interrégionale...). En parallèle à cette mission de surveillance et de prévision de la qualité de l'air, ATMO Franche-Comté a également en charge la communication de la qualité de l'air.

III. Bilan d'activités 2008

La surveillance de la qualité de l'air dans l'agglomération bisontine s'est poursuivie en 2008, aucune station fixe n'ayant fait l'objet de modifications. Les polluants ozone, oxydes d'azote, particules fines, hydrocarbures, monoxyde de carbone, formaldéhyde, métaux toxiques continuent à être surveillés de très près. La surveillance des pollens sur Besançon a continué, de février à septembre.

Délibération du jeudi 17 septembre 2009 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Les officines de Besançon et des alentours ont également reçu et exposé chaque semaine le bulletin allergopollinique et des actions de communication ponctuelles avec le jardin Botanique ont été réalisées. L'étude de modélisation de la pollution automobile sur la CAGB, et la Ville de Besançon tout particulièrement, menée depuis 2006 s'est poursuivie en 2007 et a été clôturée en 2008.

L'activité en quelques mots...

- Campagnes laboratoires : au cours de l'année 2008, trois campagnes d'une période d'un mois ont été réalisée. Une première, dans le cadre de l'étude des entrées de ville, sur le secteur de Chalezeule, et deux autres, dans un but de diagnostic initial, sur le secteur de La Vèze et Geneuille, avant la mise en service respectivement, de la voie des Mercureaux et de la Gare TGV.
- Démarche qualité : en parallèle de l'accréditation, l'ASQAB a souhaité élargir sa démarche à l'ensemble des services et produits réalisés. Elle a obtenu en avril 2008 la certification ISO 9001. En complément, dans un souci de respect environnemental, elle s'est engagée sur une démarche de type Système de Management Environnemental. Cette démarche a abouti en septembre 2008 via un audit réalisé par le Mouvement français de la Qualité.
- Air intérieur : des études prospectives ont été réalisées dans des lieux accueillant du public en vue de mieux appréhender la thématique de l'air intérieur. Comme cela est observable au niveau national, les niveaux mesurés notamment en formaldéhyde dépassent les objectifs fixés par l'AFSSET (Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail).
- Gaz à effet de serre : analyse fine des émissions de gaz à effet de serre pour chaque commune de Franche-Comté et développement avec les partenaires de Lorraine et d'Alsace d'un site internet Clim'Agir.

IV. Objectifs 2009

Pour l'année 2009, dans le périmètre de la CAGB, les actions suivantes sont programmées :

- Surveillance de la qualité de l'air : poursuite du fonctionnement des stations de mesure installées sur la CAGB en vue d'assurer une surveillance et unecommunication règlementaire (indice de qualité de l'air, information du public en cas de pics de pollution poussières, ozone...).
- Diagnostic de qualité de l'air: évaluation entreprise dans le quartier RUTY avant aménagement du quartier et construction de la Cité des Arts.
- Surveillance des pollens: poursuite des observations hebdomadaires et information du grand public via les officines, la newsletter...
- Réactualisation du cadastre des émissions de gaz à effet de serre : travail sur l'année de référence 2008 et à l'échelle de l'îlot. Etude complétée par l'élaboration d'un cadastre des consommations et productions énergétiques. Contribution au PCT.

Outre la réorganisation des services suite à la fusion ASQAB-ARPAM et le déploiement d'outils nécessaires à la gestion quotidienne (Serveurs partagés, GMAO...), d'autres actions sont entreprises en parallèle sur le reste du territoire franc-comtois : surveillance de la pollution particulaire liée au chauffage bois (Maiche - étude nationale), cartographie pollution BTEX-NO2 de la région doloise, surveillance dans l'environnement proche de sites industriels, amélioration de la plateforme interrégionale de modélisation, campagne moyens mobiles sur Saint-Claude, Morteau, Audincourt..., participation-aux journées éyégementielles (Salon INNOVIA, Cités des Plantes...) etc.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces éléments.

BEC1 24.5EP 2009

Délibération du jeudi 17 septembre 2009 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Pour extrait conforme,

3/3

3/3